ANNONCE JUDICIAIRE. **VENTE EN PARTAGE**

TERRAINS À BÂTIR entre la rue N. Français et l'Avenue Champs Elysées dans l'iles borné par la rue Prieur

JEUDI LE 19 JUIN, 1913

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne HENRY PETERS v. A. J. PETERS ET ALS No. 103,918 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

DAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 jum 1913, à midi à la Bourse des Propiétés Foxcières, 311 rue Baronne, dans le Premer Bastrict de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement u et residu eu cour stégeante le 5 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Parosse d'orféans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriète et après décrite à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâusses et améliorations qui s'y trouvent, stuées dais l'ilet 913, Troisfem l'ustrict, designes comme terrains 11 et 12 dans l'itet borné par les rues Johnson, Français. Prieur et l'avenne Champs Elysées, chacun mesure 31 6 2 2 à la

VENTES A L'ENCAN

Par JACOBS-GLEASON, INC. ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite it'n morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 250x271-6, si-Aué dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Dieander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, teuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parioisse d'Orléans — No. 85.04 — Distion D — Par Jacobs-dleasson, Inc., Sonda — Distinct, Parolsse 1913, et allong de la Distion D — Porter Parker, Juge de la Division D, Cour Civile de District, Parolsse 1907 leans, daté de 128 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matière, date et since, en la même matière, date et since et signée le 6 juin 1913, et conformément à un ordonnance de homologation touchant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, date et numérotée comme indique ci-dessons charte et signée le 6 juin 1913, et dessons charte et signée le 6 juin 1913, et derive que le soffres pour les adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si propriété sera adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si propriété sera adjugée en lois, si propriété sera adjugée en lois, si la propriété sera adjugée en lois, si propriét

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL NNONCE JUDICIAIRE

Succession de Marie Collon Prattini.veuve de Dennis Prattini

Vente de bijoux de valeur tels que, diamants, broches, boucle
d'oreilles, bracelets, bagues,
warieté d'épingles, boutons en
diamant, boutons pour poidiamant, boutons pour poidu m'a été adresse par l'honorable
Cour Civile de District pour la Paroisse
d'Oriéans, dans l'affaire cl-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les
rues Union et Gravier, dans le ter District de cette ville, JEUDI, le 47 juillet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pawision C.— Par Albert Paul, Encanteur, MARDI, le 17 juin 1913, à midi et demi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. daté le 6 juin 1913, pour cette affaire et pour compte de la dite succession, 11 sera vendu à l'enchère publique, une collection de bi-Jouterles, diamants, etc., precieuse et de grande valeur.

de grande valeur.

CONDITIONS -- Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.

JOHN L. FELIU, Avocat. juin8,15,47

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

N'ente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant les auméros municipaux 514 et 516 rue Salècdo, entre la rue Baudin et l'avemue Tuiane

Reench Market Homestead Association vs. Henry F. Balser, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parroisse d'orléans — No. 104,757 — En Avertu d'un writ de saiste et de vente qui ma été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus inti-aulée, je procèderat à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Proprietes Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 puillet 1913, à midt, la propriéte ci après decrite à savoir. après decrite à savoir.

In certain terrain avec toutes les bâtisses et ameliorations qui s'y trouvent, et tous les dreits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartientent du de melleure france qui y appartientent. et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienment, ou de quelque facon qui en dépendent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orleans, dans l'îtel No. 636 borné par les rues Salcedo, Bandhu, 632 yoso et l'avenue Tulane, désigné par la lettre à sur un croquis du vover, fait par Edgar Pilié, vover, daté le 18 de septembre 1910, annevé à et faisant partie d'un acte de vente de M., et Mine Cassins Foster, Sr., au French Market Homestead Association, passé devant John F. à Hebel, notaire, daté le 21 octobre 1910, et mesurant en accord de cela trente deux pieds neuf pouces de face sur la rue Salcedo, par cent quatre vingt neuf pieds, huit pouces et trois ignes de profondeur, entre lignes paralèles; le dit terrain à commence à une distance de cent neuf pieds neuf pouces et six tignes du coin des rues Salcedo et Baudin, qui est formé d'une pius grande partie près de l'avenue Tulane, du terrain désigné par le No 16 sur un plan par F. N. Tourne, le 7 de juin 1857, déposé dans les archives de Jas. Grabam, ancien notaire, comme plan No. 152.

Saiste dans l'affaire ci dessus.

Condition—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achait.

LOUIS KNOP,

Sherif Civil, Paroisse d'Orléans.

ABTHELE J. PETERS.

juint4,65,20,27juillet3,10,16,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Vente de lots de terre et de valeur du Troisième District.

Armstrong Donaldson vs. Lloyd M. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,451 — En vertu d'un writ de saiste et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable

let No. 1271, borné par les rues Pilié, Canonge, Rocheblave (anciennement Vir-tue) et Dorgenois (ou Magistrate), les-quels dits terrains sont désignés par les canonge, Rocheblave (anciennement Virtue) et Dorgenois (ou Magistrate), less quels difis terrains sont désignés par les numéros douze, treize et quatorze, sur un plan fait par C. Uncas Lewis, dépuir de la ville, daté le 18 octobre 1910, et annexé a un acte de vente de R. P. Woodford à D. Rando, passé devant L. R. Graham, notaire publie, le 3 de vente des vente de la ville de fee sur la rue Dorgenois (ou Magistrate) par une profondeur de cent soixante neuf pieds, trois pouces, ayant une largeur de 31 pieds en arricre. Deuxièmement —— six certains lois de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voles, privilèges, servitudes et avantages et appartienant ou en dépendant, de quelque façon, situés et se trouvent dans qui s'y trouvent et tous les droits voles, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, de quelque façon, situés et se trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ille 2046 borné par l'avenue St. Maurrice (anciennement Hancock), les ruit méros 14, 15, 16, 17, 18 et 19 d'après un croquis annexé a un acte de vente, passe devant Rolla A. Tichenor, notaire public, le 11 avril 1912, et mesurant de deux billets de gito chacun datés le favent les lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS — Première exa mains et assumera le paiment de deux billets de \$110 chacun datés le favent de la ville de

rement: L'acheteur devra retentr entre ses mains et assumera le paiment de deux billiets de \$110 chacun datés le 11 avril 1912, payable respectivement 2 et 3 ans après date, et portant l'intérêt au taux de 6 pour cent per annum de leurs dates jusqu'à paiement (intérêt de la date de la vente étaul assumé par l'acheteur) assuré par l'hypothèque du vendeur sur les propriétés ci-dessus d'après un acte devant Rolla A. Tichemor, notaire public, daté le 11 avril 1912, CM. O. Bk. 1954, fol. 217.

Deuxièmement — La batance de peux de l'adjudication payable communant au

de l'adjudication payable comptant a moment de la vente. Sherif Civil de la Vente.

LOUIS KNOP.
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OSCAR SCHRFIBER.
Avocat pour le demandeur.
juint (4.5.20,27 juille13,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et mobilier, etc., d'use épicerie, régistre mécanique pour le

Mme Caroline Beusel vs. Jules Barbin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-Toisse d'Orléans-No.104,922—En vertu d'in ordre de vente de date du 13 juin qui m'a été adressé par l'Hon. Cour civité de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mittulée, je pro-céderat à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MEII-CREDI, le 25 juin 1913, à 10 houres 30 a. m. 13 propriété ci-après décrite à sa voir:

voir les lieux, Nos, 3401 et 3403 rue Mazazine au coin de la rue Hurième L'eutier contenu, immeuble, nobilière, stock en commerce, etc., de l'épicerle dans les dits lieux suivant l'inventaire euregistré un cash register.

Salsie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les heux.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
GEORGE J. UNTEREINER.
Avoest pour le demandeur.

Nouvelle Orleans, MERRICK, LEWIS, GENSLER & Avocats pour le demandeur.

WENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE Succession de Llyod Posey

No. 99220 -- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI. ler JUILLET, 1918

cett the process of t

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un
ordre de l'Hon, Porter Parker, juge de
la sus-dite cour, Division D, daté le 27
mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoite.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Jourpar l'avenue St Maurice, les
par l'avenue St Maurice, les
par l'es rues Mandolin et Tricou et la
ligne de la plantation Lesseps, l'entier
respectivement.

20. Îtet fractionnaire No. 120, borné
par les rues Mandolin et Tricou et la
ligne de la plantation Lesseps, l'entier
respectivement.

21. Îtet No. 108, sur un plan de Jourpar les rues Mandolin et Tricou et la
ligne de la plantation Lesseps, l'entier
respectivement.

22. Îtet No. 108, sur un plan de Jourpar les rues Mandolin et Tricou et la
ligne de la plantation Lesseps, l'entier
l'arré étant borné par les rues
respectivement.
Solon, et conligne de la plantation Lesseps, l'entier
l'arré étant borné par les rues
ricou, Stephen, Girard et Mandolin;
l'arricou, Deiery,
ricou, Stephen, Girard et Mandolin;
l'arricou, Deiery,
ricou, Stephen, Girard et Mandolin;
l'arricou, Content division de l'arricou, Deiery,
respectivement.
Solon et conligne de la plantation Lesseps, l'entier
l'arré étant borné par les rues
respectivement.
Solon et conligne de la plantation Lesseps, l'entier
l'arré et l'entier et l'entier l'arre de l'entier l'arre d'entier l'arre d'entier l'arre d'entier l'arre d'entier l'arr des Ursuines.

3. Het, 90 ancien No., 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo). Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numérotes de 1 a 47

respectivement.

12. Het No. 100, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery,
Solon et Pelopidas, et contient dix-huit
lerrains numérotés de 1 à 18 respective-

CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Jean Dagorret.

roisse d'orlèans — No. 104,254 — Division D — Au plus offrant enchèrisseur terrain de valeur, coin des rues Miro et Allen, Troisième District — Par CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra à l'enchère publique MERCREDI, le 18 juin 1913, à midit, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, jurge de la Cour Civile de Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. dans l'affaire ci-dessus intitulée et nu-mérotée, la propriété ci-après décrite à

Savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartichnent ou de quelque façon qui en dependent, situe des la voire de la savoir: Un certain terrain avec toutes les amé

acquereurs. Un depot de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Mo. 1 et CHAS. B. STROUDBACK.

mai18,25juin1,8,15,18

Par I. B. RENNYSON

Succession de Patrick J. Quinn. Au plus offrant enchérisseur sans limite

JEUDI, 19 JUIN 1913

A la Bourse des Propriétés Froncières, 311 rue Baronne à midi. Le joil cottage double 2541-43 rue Banks, entre Dorgenois et square Roche-blave, et la rue Palmyra, contenant trois chambres de chaque côté, grand terrain 39-47108 gnets, médaillons, montres en 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

or pour dames et messieurs et divers objets.

Tremièrement — Trois certains lots de la savoir:

Premièrement — Trois certains lots de la proprièté et après décrite à savoir:

Premièrement — Trois certains lots de la propriète et améliorations qui s'y s'y soir et la rue Palmyra, contenant trois chambres de chaque côté, grand terrain voies, privilèges, servitudes et avantages y appartiennent ou en quel que sorte qui en dépendent, situé et se la ville de la Nouvelle orléans, dans l'affaire de la succession de Patrick J. Quinn, No. 101,252, le ven-

paroisse d'Orléans, daté et signé le a mai 1913, dans l'affaire de la succession de Patrick J. Quinn, No. 101,252, je ven-drai la propriété ci-après décrite au plus offrant enchérisseur, JEUDI, le 19 juin à la Bourse des Propriétés Fonctères, 311

(. B. RENNYSON, Encanteur. maiis,25juini,8,15,19

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Patrick J. McMahon vs. Humpty Dumpty

DREMIERE COUR DE CITE de la Nou-PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 58,132 — En veille Orléans — No. 58,132 — En veille d'un writ de Fiert Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 739 rue St. Louis, entre les rues Royale et Beurbon. dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 20 juin 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: decrite à savoir:

Un lot de bouteilles contenant des liqueurs, un lot de bouteilles vides, une pendule, un lot de verres, une damejeanne contenant du whiskey, un tableau noir d'école, trois billes pour le jeu de "pool," un barril contenant du whisky, une chalse, un pupitre, un casier, table, etc.

whisky, une chaise, un pupitre, un ca-sier, table, etc.
Salisle dans le procès ci-dessus in-titule et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions-Comptant. Constable, Première Cour de Cité de la Par ARTHUR H. DICKS.

Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE SUCCESSION D'ANNA J. BONNABEL

No. 101,505 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B COTTAGE SIMPLE DESIRABLE No. 5935 RUE LAUREL

JOLI COTTAGE SIMPLE TERRAINS À BATIR GENTILLY TERRACE

Inglale, les rues Eleonore, Market out la ligne de division entre la ligne de division entre Faubourg Bloomingdale et Hurstville, est adjacente au terrain deux et mesure trente sept pieds deux pouces (37° 2°) de face à la rue Patton sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150°) de largeur dans le fond, sur une profondeur de fondeux et mellorations consistent en un cottage sprile en fer. Acquis par fetu Anna J. Bonnabel d'Alexandre dans le fondeux et mellorations cent et dans le fondeux et devant Théo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 24 décembre 190°, et enregistré dans le C. O. B. 187, la fondeux et mellorations qui s'et devant Théo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 24 décembre 190°, et enregistré dans le C. O. B. 187, l

Par LIONEL M. RICAU.

Par LIONEL M. RICAU.

Par LIONEL M. RICAU. ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur du Sixième District L'ILET ENTIER

borné par les rues Dryades, S. Rempart, Bordeaux et Upperline

Un cottage simple avec toit en ardoises et magasin No. 4815 rue Dryades No. 102,704 Cour Civile de District, Division B SUCCESSION DE FRANÇOIS GRUEZ OU GRUAZ A l'encan MARDI, 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A. agisant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 10 hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 27 mai 1913, dans l'affaire de la surce 27 mai 1913, dans l'affaire de la surce 27 mai 1913, dans l'affaire de la surce 28 may le 1913, dans l'affaire de la surce 29 mai 1913, dans l'affaire de 29 mai 1913, dans l'affaire de la surce 29 mai 1913, dans l'affaire de la surce 29 mai 1913, dans l'affaire de la surce 29 mai 1913,

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Edward B. Curtis.

COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR la Pa-

PAR ALBERT PAUL ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains avec améliorations sur la

rue Clouet, entre les rues Prieur et

Succession de Gustave A. Schmidt. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 101,277 — 101-vision A — Par Albert PAUL, Encan-leur, bureau (2ème étage, No. 311 rue Baronne — JEUDI, 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'or-léans, Division A. daté le 9 mai 1913 dans Paffaire de la succession de Gustave A l'affaire de la succession de Gustave A Schmidt, il sera vendu à l'enchère pu

Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:
Deux certains terrains et les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 44 (maintenant 928) borné par les rues Clouet, Féliciana, Prieur et Johnson; lesquels terrains sont désignés par les Nos. 7 ét 8 sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 avril 1902, annexé à un acte de vente devant R. A. Tichenor, notaire, le 14 mars 1908 et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprenueut une hâtisse simple en bois, etc., sur chaque terrain désignés en bois, etc., sur chaque terrain désignés par les Nos. municipaux 1922 et 1924 rue Clonet.

CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur devra payer les taxes de 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de

tolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de O pour cent sera exige au moment de

maif8,25juin1,8,13,19

roisse d'oriènes — No. 104,852 — Di-vision E — Attendu que Mme Hallette Baldwin Curtis, veuve de Edw. B. Curtis, à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'adminis-

dans le but d'obtenir des lettres d'adminis-tration dans la succession d'Edward B. Curlis, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut coucerner d'avoir à déduire dans les dix Jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats, 70107 11 44 7juin7,11,16

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa

roisse d'oriéans — No. 103,336 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'atoules autres personnes intéressées d'a-voir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification. les rai-sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présente par Joseph W. Carroll, exécuteur lestamentaire de certe succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Ompte.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHARLES CARROLL, Avocat.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Edward Ladenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 164,850 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a presenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edw. Ledenberger, décèdé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir a dédure dans les dix jours les raissons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
N. D. DIMITRY, Avocat.

THOMAS CONNELL, Oreffer.

Vente de partage. Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Si-mon vs. Estelle Simon, et al.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES A L'ENCAN

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 103,573 - Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, en-canteur; bureau 124 rue Carondelet, JEUDI, 24 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. Stuffer or representation of the course of t

carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit flet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Het fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne le ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Trigue Lesseps, l'entier flet d'après un plan de ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Trigue les rues Stephen, Girard, Trigue les rues Stephen, Girard, Trigue et l'en les rues de front sur la rue Commune, 21 pieds de front sur la rue Commune, 21 pieds de front sur la rue Commune, 21 pieds de pouces de large dans l'arrière et 66 pouces de large dans l'arrière et 67 pieds 2 pouces de large dans l'arrière et 68 pieds 2 pouces de large dans l'arrière et 68 pieds 2 pouces de large dans l'arrière et 68 pieds 2 pouces de large dans l'arrière et 68 pieds 2 pouces de l'arrière et 68 pieds 2 pouces de l'arrière et 68 pieds 2 pouces de l'arrière dans l'arrière par les rues derrains et amétiorations and le certain lot de terrain avec les derrains et amétiorations arrière sur l'arrière par les rues derrains et amétiorations arrière au l'arrière de l'arrière par l'arrière dans l'arrière de l'arrière par les rues derrains et amétiorations arrière sur l'arrière par les rues derrains et amétiorations arrière au l'arrière par l'arrière pa

Maurice, les rues Siephen, Girard, Tricou et Leonidas. Omz terrains dans le
dit llet, numérotes de 1 à 11 respectivement.

22. Het fractionnaire 122 ancien No,
borné par les rues Siephen, Girard, Tupelo, Leoni
de Briggs, et l'entier liet étant borné par
les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leoni
das, avene St. Maurice. Huit terrains
dans le dit llet numérotes de 1 à 8 respectivement.

3. OMNITIONS—Un tiers ou plus comptant et le soide s'il y en a en un et
de deux ans, representé par biliets paysbies à l'ordre de celui que les fera et
par lui endossés, portant intéret au
taux de 7 pour cent de
de tendeur et avec toute van la propriete
transmise et avec toute van la propriete
transmise et avec toute van la propriete
transmise et avec toute par an, à partir de
de tendeur et avec toute par distance
trais payer les taxes de 192 et 1014 et
pour tous les certifeats et pour frais
de l'acte de vente devant un notaire,
tous les certifeats et pour frais
de l'acte de vente devant un notaire
tendis par le vendeur. L'acquiereur devar faire un dépôt de 19 pour cent du
prix d'abat au moment de l'adjudication.

Par ARTHUR H. DICKS.

de l'acquèreur ou des acquèreurs; la partie de crèdit de la dite vente devant des dis acquèreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par au d'interét à partir de la distaction jusqu'an paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriete sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain morceau on parcelle de crite sera vendue à savoir:

Un certain mor annexé a un acte devant Fred Inebel, notaire, le 20 août 1802. Les ameliora-tions comprennent in cottage simple connu comme No. 2032 rue Nelson, con-tenant 3 chambres, cuisine, magasin et

connu comme No. 832 rue Nelson, contenant 3 chambres, cuisine, magasin et hangars.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un credit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés par lui a son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au palement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilegés sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de garantie. Cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payar en sis et en plus au montant de son offre, toutes les taxes de la propriété dues et exigibles de l'anuée 1913. Le loyer et les revenus de la propriété devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant H. L. Loomis, Jr., notaire.

Par LEONARD L. STERN.

I. I., Loomis, 31., 22.24 mai25jumi,8,15,22,24

Succession de Zipporah Bowden, épouse de John Bradley et John Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,307 — Division B — Au plus offrant enchérisseur, cottage double, 2130-32 l'avenue S. Claiborne, près de l'avenue Jackson, terrain de valeur com des avenues Claiborne et Jackson; trois terrains de valeur sur la rue Claiborne, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson — Par LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchére publique, JEUDI, le 19 Juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 mai 1913 par' l'Hon. T. C. W. Ellis, fuge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire cidessus intitulée et numeroite la propriété ci-après décrite à savet: COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.

Gjuin6,10,15

Succession de Matthew Green, aussi

connu comme Eugene Green, et

Rose ou Rosie Williams,
son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolise d'Orleans — No. 164,866 — Division B — Attendu que Lizzle Bonner, veuve de Charles Faurie, à présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Rose ou Rosie Williams, son déredée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut condécédée intestat; avis est par le présent devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais cett pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

WM. R. KER, Avocat. Gjuin6,10,15